

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 2 (1910)
Heft: 2

Rubrik: Mouvement syndical international

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

3^e une interdiction de faire du travail de grève.

Les kroumirs et les non-syndiqués doivent être spécialement protégés dans les contrats de tarif!

Tous les tarifs existants contenant des dispositions contraires doivent être dénoncés à leur prochain terme d'échéance.

Art. 8. — Les membres des sections sont solidiairement responsables vis-à-vis du comité de section et les comités de section sont à leur tour responsables de l'application stricte des dispositions contenues dans les articles 4 à 7.

Les infractions seront passibles d'une amende conventionnelle de 300 fr., taxe minimum, par membre et de 50 fr. en plus par ouvrier occupé chez les patrons fautifs.

En outre, les membres ou sections en faute pourront être exclus des sections, resp. de la fédération. (Comme exemple de terrorisme patronal, c'est du bon tabac! La réd.)

La dernière partie (al. 3) de l'art. 7 prévoit donc qu'à l'avenir tous les tarifs soient revisés à rebours, c'est-à-dire en arrière. Maintenant on a établi des tarifs dans toutes les 32 localités où il y a des sections fédérées. A Zurich il y a 50, à Davos 5 tarifs établis entre le syndicat et des patrons non organisés. Dans leur forme, ces tarifs spéciaux diffèrent cependant, on a tenu plus ou moins compte dans tous ces tarifs des revendications ouvrières.

Ainsi la tendance de la fédération patronale voulant nous imposer un tarif général défavorable, signifie pour nous non seulement l'abandon de nos meilleurs principes, mais encore la perte de tous les avantages obtenus par les luttes pénibles des trois dernières années. Ce serait là une sorte de déclaration de faillite que l'on nous demande. Il va sans dire que nous nous sommes toujours refusés à une pareille manœuvre et c'est une des raisons pour lesquelles il n'a jamais été établi de tarif entre les tailleurs syndiqués et la fédération patronale. Les mêmes patrons zurichois qui, il y a quelques années, prétendaient que la fédération des ouvriers tailleurs était incapable d'assurer le maintien d'un contrat de tarif à Zurich et qui exigeaient alors l'inscription de notre fédération au registre du commerce et un dépôt de 3000 fr., ces mêmes patrons forment aujourd'hui le comité central de la fédération des patrons tailleurs qui veut un tarif général pour toute la Suisse.

On remarquera la transformation d'opinion qui s'est opérée chez nos patrons qui jadis combattaient tout contrat de tarif et qui aujourd'hui sont partisans fanatiques d'un tarif général. Depuis que le comité central de la fédération des patrons a été transféré de St-Gall à Zurich les luttes prirent une forme plus aiguë. A Davos nous eûmes un combat sérieux à soutenir. Nous tenons, pour mieux faire comprendre la situation actuelle dans notre métier, de rappeler brièvement les principaux faits historiques.

Il y a bientôt trois ans qu'à Davos, célèbre centre sportif, situé à une altitude de 1453 mètres sur mer, les ouvriers tailleurs trouvaient que leur sort de prolétaire était devenu insupportable au milieu d'un luxe brillant, faisant trop éclater les différences des classes. Les salaires étaient misérables en proportion des prix des vivres et le système du travail aux pièces empirait encore le triste sort des travailleurs. Les patrons embauchèrent beaucoup plus d'ouvriers qu'ils n'avaient besoin, sans s'inquiéter du sort des pauvres diables qui devaient se promener à tout moment les mains vides et qui furent réduits à faire des dettes pour pouvoir vivre. Il n'y avait qu'un moyen pour supprimer pareille iniquité, c'était l'abolition du travail aux pièces et, en échange, l'introduction du salaire à la journée.

Le 10 mars 1907, les ouvriers tailleurs à Davos décidèrent de revendiquer la journée de 10 heures et un salaire minimum de 39 fr. par semaine. Comme concession, on admit que les patrons auraient pendant la mauvaise saison le droit d'envoyer promener leurs ouvriers pendant deux jours par semaine, sans leur donner une indemnité.

Naturellement, à part cela, les patrons restaient aussi libres de congédier des ouvriers au cas où la situation de l'établissement ou du patron l'exigeait. Cependant, la fédération patronale refusa catégoriquement toute tractation sur le principe de l'introduction du travail à la journée. C'est ce refus qui entraîna la grève le 15 avril 1907. Après quatre mois de grève, les patrons ont offert aux ouvriers une augmentation de 10% sur les tarifs aux pièces, en prolongeant la durée du tarif à 5 ans et en introduisant cette clause que les patrons n'auraient que quatre jours de travail par semaine à garantir aux ouvriers. Les grévistes repoussèrent de pareilles offres, la grève reprit de plus belle. Maintenant, les patrons mobilisèrent tous leurs amis, les autorités, la société des arts et métiers à Davos et surtout la presse locale contre les grévistes par trop rébarbatifs. Les ouvriers étant déjà plus de quatre mois en grève eurent à supporter, à part leurs sacrifices matériels, les offenses de la presse, les calomnies et même les actes de brutalité de la part des patrons et des autorités locales. Le fameux chevalier v. Veldegg a été chargé de la formation d'un syndicat jaune. Ce syndicat fut fondé, mais il n'a jamais acquis de forces vitales. Cependant, des deux côtés, les colères et la haine s'accrurent et dans la nuit du 12 au 13 novembre 1907, soit après 35 semaines, s'est produit le fameux attentat ou l'affaire des bombes de Davos. Deux kroumirs ont été légèrement blessés. Les autorités procédèrent à 22 arrestations d'ouvriers dont 9 n'étaient pas des tailleurs. L'arrestation représenta pour tous les ouvriers ensemble une durée de 348 jours de prison. Un ouvrier a été condamné à 5 ans de prison et un autre, qui s'est sauvé à temps, à 10 ans de travaux forcés.

La grève fut alors réprimée par force, cependant, il ne pouvait être question de faire la paix avec messieurs les patrons.

La mise à l'index de la place a été sévèrement observée, elle ne fut levée qu'au commencement du mois de novembre 1908.

(A suivre.)

Mouvement syndical international.

Les organisations syndicales en Italie.

I. Leur développement historique.

Les organisations ouvrières actuelles de l'Italie ont pris naissance dans les Sociétés de secours mutuel qui furent fondées vers l'année 1860.

Mais la première organisation ouvrière, ayant des tendances nettement syndicales, se formait déjà en 1848. C'était la société des typographes de Turin. Cette société fut fondée dans le but de s'opposer aux réductions de salaires. Déjà en 1849 elle réussit à faire introduire un tarif qui fixait les conditions de travail.

Cependant, ce n'est qu'en 1874 que commence le mouvement des organisations ouvrières modernes. L'Internationale fut la première organisation qui avait pour but l'organisation des ouvriers en général. C'est elle qui prépara le terrain à l'organisation syndicale, avec le concours des sociétés de secours mutuel, coopératives et professionnelles. Des grèves ont éclaté bien avant cette date, assez souvent déjà dans la période de 1835 à 1842. L'Internationale avait un caractère révolutionnaire, ce fait poussait les intellectuels parmi ces organisateurs à faire de l'oppo-

sition. Ceux-ci fondaient alors en 1882 le « Parti ouvrier italien », dont la principale activité se tournait au commencement du côté des coopératives, mais il se développa rapidement pour devenir le « Parti ouvrier général ». Dans le programme que ce parti s'était donné nous remarquons les points suivants: Le droit de grève, le droit de vote, la liberté de l'enseignement, le développement de l'organisation syndicale, etc. Le parti se tenait donc dans le cadre du marxisme. Pendant les années de 1890 à 1900 il développa une activité intense et il eut bientôt un succès considérable à enregistrer. Par ses moyens de propagande, il réussit dans un temps relativement court à éveiller la classe ouvrière. Lorsqu'en France, on fondait les « bourses de travail », le parti ouvrier italien faisait de suite de la propagande en faveur de ces nouvelles institutions. Déjà au bout de peu d'années, on comptait plusieurs *Camere del Lavoro* subventionnées par les communes. Leur programme d'action comprenait comme points principaux: Le développement des organisations professionnelles, la fonction comme bureau de placement et l'amélioration des conditions de travail en général.

La première chambre du travail fut installée à Milan, en 1891, elle englobait 40 sections avec environ 10,000 membres. Les autres villes suivirent rapidement l'exemple donné. Les subventions accordées variaient de 1500 fr. à 20,000 fr. (maximum).

En 1894, ainsi qu'en 1897, où la réaction prit le dessus en Italie, le gouvernement fit dissoudre les chambres du travail. Cette mesure eut pour effet que les chambres du travail se reconstituèrent avec un nombre d'adhérents beaucoup plus fort qu'auparavant. L'esprit de solidarité, une fois pénétré dans les masses, y tenait bon malgré toutes les machinations des Crispi et consorts et à côté des chambres du travail ce furent les fédérations de métier fondées par les premières qui entrèrent en action.

II. Les fédérations de métier en Italie.

1. *La fédération des ouvriers du bâtiment* (*Edilizia*). En 1885, les ouvriers du bâtiment de Bologne proposèrent à leurs confrères la fondation d'une fédération nationale, mais cette proposition ne plut pas beaucoup aux ouvriers des autres villes. Après une propagande intense en sa faveur, le syndicat de Bologne réussit cependant à réunir en un congrès 20 délégués de différents syndicats de maçons, au mois d'août de l'année 1886, à Gênes. La cotisation fut fixée à 5 ct. par mois et le siège central de la fédération établi à Bologne. Tous les efforts tentés par ce dernier, afin de gagner encore d'autres sections restèrent sans résultats. En 1887, la cotisation fut élevée à 10 ct. et le siège central transféré à Turin où il se trouve encore aujourd'hui. Le « Muratore » était l'organe de la fédération. Depuis cette date, il n'y eut pas de changements importants jusqu'en 1898 où la réaction ouvrait les yeux aux ouvriers et le nombre des membres augmentait remarquablement. Au congrès de l'année 1898, 40 sections avaient envoyé des délégués, représentant ensemble 3200 membres. Les recettes de l'année se montaient à fr. 2885 et les dépenses à fr. 1870.04. L'année suivante parut pour la première fois l'organe actuel de la fédération « *L'edilizia* », d'abord tous les quinze jours, puis tous les mois. Elle vécut misérablement avec ses 320 abonnés jusqu'en 1901, où la décision fut prise de la distribuer gratuitement aux membres. Dans cette année commence aussi le développement de la fédération vers une forme d'organisation plus moderne et plus puissante. A la fin de l'année 1900 elle comptait 48 sections avec 5538 membres, une année plus tard c'étaient 209 sections avec 27,825 membres. En ce moment la fédération du bâtiment englobait les maçons et manœuvres, les tailleurs de pierre, les plâtriers, les peintres, les poêliers, les cimentiers et les ouvriers des tuileries. L'augmentation des travaux administratifs nécessita la création d'un poste

de secrétaire permanent, auquel on fut bientôt obligé d'adoindre encore deux secrétaires. Les recettes se montaient en 1901 à fr. 34,138.21 et les dépenses à fr. 31,761.20.

En fait d'institutions de secours, il n'y avait encore rien à cette date. C'est seulement en 1902 que le congrès tenu à Alessandrie fixait la cotisation mensuelle à 20 ct., dont la moitié devait servir à alimenter une caisse de secours. Depuis lors on remarque un accroissement notable des finances. Du 1^{er} janvier 1902 au 31 décembre 1904, les recettes de la caisse de secours se montaient à fr. 118,278.43, les dépenses pour grèves et autres par contre à fr. 120,561.18, La caisse générale de la fédération recevait en même temps fr. 101,900.41 et dépensait fr. 100,197.10.

En 1902 commença une lutte entre la section des marbriers de Carrara et la fédération, la première s'étant laissée entraîner dans le courant anarchiste. La lutte finit par la sortie de la dite section qui, de son côté, fondait une fédération des ouvriers marbriers, dont le nombre des membres était d'environ 3000. Mais cette fédération n'eut qu'une courte vie; après avoir fait des expériences bien dures à l'occasion des grèves de Carrara, elle se dissout et la plupart des sections sont rentrées dans l'*« Edilizia »*. Il se comprend de soi-même que des querelles internes ne sont pas un facteur pour faire progresser une organisation et nous ne trouvons la fédération du bâtiment qu'avec un nombre de 28,340 membres dans 374 sections à la fin de l'année 1905. La fédération reçut une autre direction au congrès de Piacenza où une révision fondamentale fut entreprise, de sorte qu'on peut maintenant la compter parmi les organisations ouvrières modernes. Trois classes de cotisants furent établies et le montant fixé à 15, 20 et 25 ct. par mois, selon les salaires des membres. Un règlement de grève destiné à mettre de l'ordre dans les mouvements fut adopté.

Les conditions pour un développement sain de la fédération étaient donc données et aujourd'hui nous la retrouvons beaucoup plus forte. Dans 474 sections elle compte actuellement 48,877 membres. Maintenant, elle se trouve à la veille d'un congrès qui aura à se prononcer sur l'introduction des cotisations hebdomadaires.

Métallurgistes. L'organisation des ouvriers sur métaux en fédération s'est montrée comme quelque chose de très urgent aux métallurgistes de Milan, après la grande grève de 1891. Le syndicat de Milan faisait paraître tous les mois un journal de propagande, le *Metallurgico* dans ce but. Il se mit en relation avec le syndicat de Rome, nouvellement fondé, afin de constituer une commission de propagande en faveur de la fondation d'une fédération nationale. Mais ce n'est qu'en 1898 que celle-ci avait réussi enfin à grouper 8 syndicats avec 1580 membres. A partir de ce moment la jeune fédération développa une grande activité et déjà en 1901 nous trouvons une fédération de 80 sections avec 18,470 membres. En 1898, elle est tombée victime de la réaction politique, mais elle s'est rapidement reformée et les effets de la dissolution ne furent que passagers.

Typographes. Déjà en 1848, différents syndicats de typographes ont tenu un congrès à Felke, où ils prenaient des décisions au sujet des salaires et des conditions de travail. Un autre congrès, convoqué à Bologne en 1869, s'occupa spécialement de la formation d'une fédération, mais ce n'est qu'en 1872 que la formation eut lieu définitivement. En 1877, elle comptait 27 sections, avec 634 membres. Les dépenses se montaient, de 1871 à 1874, à 28,935 fr. pour l'administration, 10,125 fr. pour les mouvements pour l'introduction d'un tarif, 21,002 fr. pour des secours de chômage, 2698 fr. pour des secours de maladie, 3834 fr. pour des secours de voyage. En 1891, la fédération des typographes appuya fortement le projet d'établir une chambre du travail à Milan. Pendant la réaction de 1898, elle fut dissoute,

mais elle se reconstitua aussitôt que les troubles furent passés. Après de longues luttes concernant des questions d'organisation intérieure, la fédération arrivait à réunir en 1902, 68 sections avec 10,880 membres (les apprentis y compris). La cotisation était de 15 centimes par semaine (pour les apprentis 8 centimes); les sections percevaient en outre une cotisation locale de 5 centimes par semaine. Le 10 % des recettes servait à payer les frais d'administration; avec le reste, on alimentait une caisse de résistance, mais il paraît que cette méthode n'a pas donné de bons résultats, puisqu'à la fin de la même année, la caisse de résistance se trouvait devant un déficit de 12,000 fr. Les membres avaient droit aux secours: en voyage, en cas de chômage, en cas de maladie, d'invalidité et de décès. Le montant du secours de grève n'était pas fixé; c'étaient les caisses locales qui devaient subvenir aux frais de grève. L'organe de la fédération *Le Arti Graphique* paraissait 3 fois par mois. La fédération ne paraît pas avoir possédé les forces nécessaires pour se développer davantage, car le nombre des membres n'a pas augmenté dans les années suivantes. En 1905, elle ne comptait que 8500 membres dans 50 sections. Une des causes de la diminution est probablement le fait qu'en 1903 les cotisations avaient été augmentées de 12 à 23 centimes et que dans les caisses locales les membres versaient en moyenne 75 centimes par semaine. Par l'augmentation de la cotisation, la fortune s'est élevée à 259,307 fr., malgré qu'en même temps le nombre des membres diminuait. Enfin, on se décida à régler le secours de grève qui fut fixé à 16 fr. par semaine, payable pendant 16 semaines. La tendance de l'organisation était d'éviter les grèves le plus possible et les membres se montraient très pessimistes à l'égard de l'emploi de ce moyen (congrès international des typographes). La fédération nomma aussi un secrétaire permanent et le siège du comité central fut transféré de Turin à Milan. Aujourd'hui, elle a un effectif de 12582 membres dans 70 sections. Les recettes de l'année 1907 se chiffrent à fr. 70,084.40; les dépenses à fr. 82,739.29.

En ce qui concerne la tactique, la fédération paraît avoir changé, car nous trouvons dans les comptes de l'année 1907 65,234 fr. dépensés par la caisse centrale pour des grèves à côté de 87,355 fr. dépensés par les caisses locales dans le même but. La fortune est actuellement de fr. 8798.15.

Boulangers. La fédération fut fondée en 1883. Le gouvernement ordonna sa dissolution en 1892. Une année après, elle se reconstitua et fut encore une fois dissoute par l'Etat en 1898. En 1902, elle comptait 40 sections avec 3600 membres.

Chapeliers. En 1875, deux syndicats existaient déjà, mais la fédération ne s'est constituée qu'en 1900; à cette date, elle comptait 22 sections avec 3271 membres. Les recettes se montaient à 4244 fr. et les dépenses à 3822 fr., dont 3818 fr. dépensés pour des secours de voyage et probablement aussi de chômage.

Lithographes. 7 sections ont fondé en 1891 une fédération; en 1898, elle fut également dissoute. En ce moment, elle avait 550 membres et son organe, *Il Litografia* a cessé de paraître à partir de cette année. Peu de temps après, elle s'est complètement reconstituée et, en 1902, nous la retrouvons avec 9 sections et 866 membres. Les recettes se montaient à 10,000 fr. et les dépenses à 6000 fr., dont la plus grande partie avait servi à payer des secours de voyage et de chômage. En 1907, le nombre de ses membres était de 1077. Déjà en 1895, fut formé un fonds de résistance avec une cotisation de 10 centimes par semaine. La cotisation générale est de fr. 1.75 par mois.

Relieurs. Leur fédération ne s'est constituée qu'en 1908 où 11 sections avec 2181 membres ont donné leur adhésion. Aujourd'hui, elle compte environ 6000 membres.

Il y a 3 classes de cotisants qui selon leur salaire payent 5, 7 ou 10 ct. par semaine.

Chemineaux. Le personnel des trains formait déjà en 1885 une fédération d'environ 20,000 membres. En 1894, elle s'est dissoute pour fonder l'*«Organisation générale des ouvriers des chemins de fer»*, forte d'environ 41,000 membres en 1902.

Ouvriers de l'agriculture. Les premières associations des ouvriers des campagnes se sont formées en 1900. Au mois de février 1901 s'est constituée la première fédération de province, avec 121 sections et 15,000 membres. Les autres provinces suivaient l'exemple donné et au congrès qui eut lieu à Bologne en automne 1901 les délégués de 704 sections avec 152,122 membres décidèrent de former une fédération nationale à laquelle ils donnaient des statuts d'un caractère socialiste. En 1902, la fédération englobait déjà 1235 sections avec un total de 227,791 membres.

(A suivre.)

Les Trade-Unions anglaises de 1905 à 1907.

Le *Board of Trade* a récemment publié son rapport triennal sur les Trade-Unions ou syndicats anglais*. Il a dénombré exactement à la fin de 1907, 1173 Trade-Unions avec un total de 2,406,746 membres, soit plus d'un demi-million de plus qu'à la fin de 1904. Les Trade-Unions du bâtiment, qui voient le nombre de leurs membres diminuer depuis 1900, ont assisté encore impuissantes au même spectacle (225,149 membres en 1904, 202,179 en 1905, 196,492 en 1906, 193,190 en 1907). Mais, dans les mines, (703,344 syndiqués contre 511,764 en 1904), dans la métallurgie (376,805 contre 334,821 en 1904), dans le textile (354,427 contre 246,473), dans les transports (238,813 contre 149,788), le nombre des membres a augmenté dans des proportions considérables. Au total, le *Board of Trade* accusait, par année, les nombres d'unionistes suivants :

1904	1,895,109
1905	1,920,373
1906	2,113,806
1907	2,406,746

Le nombre des syndiqués, en règle générale, suit d'une manière tout à fait frappante le mouvement industriel. Toute période de crise amène l'irrégularité dans le paiement des cotisations. C'est ce qu'on a vu déjà en 1902-1903. Toute période de prospérité, au contraire, pousse les syndiqués à l'Union.

Cette statistique générale établie, le *Board of Trade* en établit une autre, celle des revenus, des dépenses et des réserves des cent principales Unions qui, à elles seules, d'ailleurs, dans ce mouvement fortement centralisé, comprennent 60 % de tous les unionistes.

Le tableau montre en livres sterling ces revenus, ces dépenses et ces réserves des cent principales Unions pendant les dernières années.

	Recettes	Dépenses	En caisse à la fin de l'année
1904	2,115,092	2,054,009	4,665,857
1905	2,211,733	2,064,535	4,813,055
1906	2,344,157	1,958,676	5,198,536
1907	2,493,282	2,054,157	5,637,661

Multiplions par 25; nous obtiendrons des francs et nous pourrons comparer aux budgets dérisoires des organisations françaises. Plus de 60 millions de francs de recettes annuelles; plus de 140 millions de réserve, voilà la richesse des cent principales Unions anglaises.

L'étude détaillée de ce tableau et surtout la comparaison de ces données avec le nombre des membres permettent aussi d'intéressantes constatations. En 1905 et

* Cf. *La Revue syndicaliste*. Première année, 1905-1906, p. 290.

1906, les recettes par tête et l'encaisse par tête augmentent en même temps que le nombre des membres. Mais, en 1907, au contraire, ces deux chiffres diminuent. Au lieu de 36 shillings par membre, il n'y a plus que 34 shillings de recettes, et de même l'encaisse tombe de 80 shillings par membre à 77. La raison de ce phénomène est que l'augmentation a été surtout sensible dans les unions où les cotisations sont les plus basses.

Mais ce qui révèle mieux l'action et l'état d'esprit d'une organisation syndicale, c'est le détail de ses dépenses. A cet égard, les renseignements fournis par le Board of Trade sont particulièrement caractéristiques.

Durant les trois années 1905-1907, plus de six millions de livres ont été dépensées, toujours par les cent principales Unions. Sur ce total, 500,000 livres, soit 8,2%, ont été dépensées pour les grèves ou les mouvements de salaire ; 1,400,000 livres, soit 23,2% ont été versées en secours de chômage, et 2,800,000 livres, soit 46,1%, en autres secours d'assistance (maladie, accident, décès) ; enfin 1,370,000 livres ont été consacrées aux dépenses générales d'administration des syndicats.

On remarquera la somme minime consacrée aux secours de grève. Les syndicats anglais considèrent, en effet que, si la grève est un mal nécessaire, elle est cependant un mal. Ils ne se résolvent pas d'un cœur joyeux à cette *ultima ration* de leurs prétentions et ils tâchent d'y recourir le moins souvent possible. Le tableau des dépenses de grève est fort instructif pour les dix dernières années : il indique, en effet, une diminution constante et particulièrement sensible, dans les cinq dernières.

Années	Dépenses de grève (en livres)	Pourcentage des dépenses totales
1898	326,428	22,1
1899	119,979	9,6
1900	153,516	10,6
1901	210,001	12,8
1902	218,691	12,1
1903	171,962	9,0
1904	124,285	6,1
1905	210,758	10,2
1906	152,053	7,8
1907	133,363	6,5

A quoi est dû ce phénomène ? Simplement au fait que les organisations, devenues plus puissantes, n'engagent pas de luttes à la légère, qu'elles peuvent souvent se contenter de la menace de grève et qu'elles recourent de plus en plus aux méthodes de conciliation et d'arbitrage qui leur sont d'autant plus fructueuses qu'elles sont elles-mêmes plus fortes.

Pendant ces mêmes années 1905-1907, les cent principales Unions ont dû payer des secours de chômage relativement élevés :

- 654,993 livres en 1904 ;
- 522,967 livres en 1905 ;
- 424,030 livres en 1906 ;
- 405,663 livres en 1907.

Dans l'ensemble, ces chiffres représentent une tendance à l'amélioration du marché du travail. Mais l'année 1908 aura, au contraire, imposé de lourds sacrifices. Les Unions les plus lourdement chargées ont été celles du bâtiment et de la métallurgie. Les mineurs, au contraire, connaissent peu le chômage complet. C'est plutôt par le ralentissement de la production que par les renvois d'ouvriers que se traduisent les crises industrielles.

*Revue syndicaliste.**

* Cette revue paraît en France, éditeurs Librairie des sciences politiques et sociales, Marcel Rivière & Cie, Paris, rue Jacob 31.



Revue internationale.

Conditions de travail et salaires dans l'industrie textile.

Journée de huit heures en Angleterre.

Depuis la publication du dernier numéro, un vote de la totalité des membres des Unions textiles a eu lieu, à l'effet de savoir s'ils étaient favorables à la réduction, par acte du Parlement, des heures de travail de 55 1/2 à 48 par semaine.

Le résultat du vote montre, que de 201,180 membres qui y prirent part, 112,117 étaient en faveur de 48 heures par semaine, 77,860 étaient contre, et 11,150 étaient neutres.

Par suite de la force de ce vote, cette question fut conservée au premier rang par l'Association des ouvriers en tissus, pendant les élections générales.

On demanda à tous les candidats des circonscriptions où sont employés des ouvriers en tissus, parmi d'autres questions importantes de supporter dans le prochain Parlement, une mesure de réduction de la journée de travail d'une heure par an jusqu'à ce que la journée de 48 heures soit atteinte, et beaucoup des candidats ont promis de le faire.

Les métiers Northrop et le tissage de la laine dans différents pays.

En réponse à la circulaire émise par le secrétaire international demandant des renseignements sur ces deux sujets, cinq pays ont envoyé ces renseignements, savoir : l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique et la Bulgarie.

Voici le résumé des renseignements parvenus :

Métiers Northrop.

Angleterre. — En Angleterre environ 5000 de ces métiers sont en usage. Les tisseurs hommes en surveillent de 16 à 20 chacun et les femmes de 10 à 16 chacune. Le salaire est aux pièces. On donne comme prix type 7 ct. par 20,00 coups de navette sur un tissu de 90 centimètres de large ; les coups de navette faits par tous les métiers surveillés par un même ouvrier étant additionnés ensemble pour faire le calcul. La vitesse des métiers est d'environ 160 coups de navette par minute.

Les autres prix sont en proportion et il n'y a aucune différence entre les prix du travail aux pièces chez les hommes et chez les femmes. Il y a 55 1/2 heures de travail par semaine et le salaire moyen est environ 42 fr.

Allemagne. — Il y a 1646 métiers Northrop en Allemagne. Les femmes en surveillent de 6 à 10 suivant la largeur des métiers ; le salaire moyen est d'environ 25 francs par semaine pour les hommes et fr. 16.25 à 17.50 pour les femmes.

On travaille 59 heures par semaine et le travail est payé aux pièces. Comme exemple de travail aux pièces on a établi que les tissus de 48 centimètres de large et 112 de long avec 20 coups de navette par centimètre sont payés un franc par 3 douzaines et demie.

Autriche. — Il y a de grandes différences dans les renseignements fournis par les régions autrichiennes à cause sans doute du petit nombre des métiers Northrop en usage. Il semble qu'il y ait seulement 194 de ces métiers dans le pays. Les hommes ainsi que les femmes s'occupent de 8 à 10 grands métiers ou de 16 à 20 petits métiers. Dans certains endroits on paye à la journée et dans d'autres aux pièces. Les tisserands travaillent 66 heures par semaine et leur salaire varie de 16.25 à 23.75.

Belgique. — Les métiers Northrop ne sont pas en usage à Verviers, ni qu'on sache, dans aucune partie du pays.